

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 9 novembre 2020** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Simon Madore, maire  
Monsieur Vincent Brochu, conseiller  
Madame Sylviane Ferland, conseillère  
Madame Guylaine Blouin, conseillère  
Monsieur Denis Hébert, conseiller  
Monsieur Gaétan Labelle, conseiller  
Monsieur Guy Jubinville, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Simon Madore.

Sont également présents :

Monsieur François Fréchette, directeur général  
Monsieur Benoit Marquis, trésorier  
Madame Geneviève Dupras, greffière

**ORDRE DU JOUR**

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2020 ET DES ASSEMBLÉES EXTRAORDINAIRES DU 19 OCTOBRE 2020 ET DU 2 NOVEMBRE 2020**
- 3. DÉLÉGATION**
- 4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS**
- 5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**
  - 5.1 Vincent Brochu
  - 5.2 Sylviane Ferland
  - 5.3 Guylaine Blouin
  - 5.4 Denis Hébert
  - 5.5 Gaétan Labelle
  - 5.6 Guy Jubinville
- 6. FINANCES**
  - 6.1 Autorisation d'effectuer les dépenses prévues à la liste des comptes du mois d'octobre 2020
  - 6.2 Dépôt des transferts budgétaires pour le mois d'octobre 2020
  - 6.3 Dépôt des États des revenus et dépenses au 30 septembre 2020

## LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 6.4 Dépôt des États des revenus et dépenses comparatives prévisionnelles au 31 décembre 2020
- 6.5 Paiement à la compagnie T.G.C. inc. du décompte progressif numéro 3 au montant de 115 905,15 \$ taxes incluses, pour la désinfection de l'eau potable du secteur Barnston
- 6.6 Résolution visant la libération du fonds de garantie en assurances biens de regroupement Estrie pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2017 au 1<sup>er</sup> décembre 2018
- 6.7 Autorisation des dépenses d'un montant de 130 000 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321 dans le cadre du projet particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV)
- 6.8 Renouvellement du contrat d'Advanced Utility Systems pour l'entretien annuel du logiciel d'Hydro-Coaticook pour un montant de 28 979,90 \$ plus les taxes applicables
- 6.9 Renouvellement du contrat de PG Solutions pour l'entretien de divers logiciels pour l'année 2021 pour un montant de 45 392 \$ plus les taxes applicables

### **7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

- 7.1 Dépôt du rapport des statistiques d'émission de permis de construction du mois d'octobre 2020
- 7.2 Autorisation au projet de rénovation pour la résidence située au 203, rue Martin
- 7.3 Autorisation au projet de rénovation pour la résidence située au 145, rue Main Ouest
- 7.4 Autorisation au projet de rénovation pour la résidence située au 30, rue Chartier
- 7.5 Autorisation au projet de rénovation d'un bâtiment commercial et résidentiel situé au 28, rue Main Ouest

### **8. COMMUNICATIONS, CULTURE ET TOURISME**

- 8.1 Mandat à Basta Communication pour l'élaboration d'un plan de communication et de marketing afin de créer et de promouvoir une image positive et attractive de la Ville pour un montant de 11 500 \$ plus les taxes applicables
- 8.2 Octroi de soutien financier à différents organismes culturels impactés par la pandémie

### **9. LOISIRS**

- 9.1 Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du projet Concept d'aménagement hivernal des Cœurs villageois développé afin de réaliser un plan d'aménagement pour le parc Chartier

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 9.2 Délégation du conseiller Vincent Brochu, à titre de membre actif pour l'assemblée générale annuelle du CA d'Acti-Sport de la MRC de Coaticook

**10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**11. SERVICES EXTÉRIEURS**

- 11.1 Adoption de la programmation de la TECQ 2019-2023
- 11.2 Autorisation au directeur des services extérieurs à déposer pour et au nom de la Ville de Coaticook une demande d'aide financière dans le cadre du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP)
- 11.3 Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau du MELCC afin de réaliser le Projet d'étude visant la réduction des risques d'inondation par une gestion intégrée du bassin versant de ruisseau Thornton
- 11.4 Réquisition numéro 2020-62 au montant de 3 272,50 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat de sable pour le jeu de pétanque au parc Elvyn-Baldwin
- 11.5 Réquisition numéro 2020-63 au montant de 2 466,54 \$ plus les taxes applicables, pour l'aménagement paysager au parc Elvyn-Baldwin
- 11.6 Réquisition numéro 2020-64 au montant de 10 285 \$ plus les taxes applicables, pour un boteur afin de préparer les terrains du développement industriel Ernest-Lafaille
- 11.7 Réquisition numéro 2020-65 au montant de 22 512,62 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat de ponceaux et de manchons
- 11.8 Réquisition numéro 2020-66 au montant de 48 300 \$ plus les taxes applicables, pour des travaux de réparations d'urgence à la centrale Belding pour les paliers de régule de la machine 1
- 11.9 Réquisition numéro 2020-69 au montant de 30 728 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat de compteurs domestiques et commerciaux
- 11.10 Réquisition numéro 2020-70 au montant de 15 000 \$ plus les taxes applicables, pour l'alignement de la turbine numéro 1 à la centrale Belding
- 11.11 Réquisition numéro 2020-71 au montant de 3 967 \$ plus les taxes applicables, pour la supervision des travaux de réhabilitation du puits de Barnston
- 11.12 Réquisition numéro 2020-72 au montant de 13 138,98 \$ plus les taxes applicables, pour la réparation du pavage du stationnement à gauche de l'aréna

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 11.13 Réquisition numéro 2020-73 au montant de 10 047,15 \$ plus les taxes applicables, pour la réparation de pavage sur les chemins Allard, Adam et des Chalets à Baldwin
- 11.14 Réquisition numéro 2020-74 au montant de 7 066,83 \$ plus les taxes applicables, pour diverses factures pour des travaux au parc Elvyn-Baldwin
- 11.15 Octroi du poste de surveillant de l'état des routes à Antoni Grenier

**12. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 12.1 Reconduction de l'entente de partenariat avec la Sûreté du Québec, poste de la MRC de Coaticook pour la fourniture de services de cadets lors de la période estivale 2021

**13. COMMUNAUTAIRE**

- 13.1 Octroi d'une aide financière de 1 000 \$ à la campagne des paniers de Noël
- 13.2 Octroi d'une commandite de 1 000 \$ au Centre d'action bénévole de la MRC de Coaticook pour l'événement "Un moment enchanté"

**14. ADMINISTRATION ET CONSEIL**

- 14.1 Nomination maire suppléant (double mandat)
- 14.2 Bail entre la Ville de Coaticook et Ferme Bergeym pour la location de quatre (4) acres de terrain situé au 620, chemin Giroux et autorisation de signature
- 14.3 Bail entre la Ville de Coaticook et Ferme Pfeuti & Fils pour la location de 66 acres de terrain et autorisation de signature

**15. RÈGLEMENTS**

- 15.1 Avis de motion du règlement numéro 12-5 RM460-1 (2020) intitulé Règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics abrogeant les règlements antérieurs, demande de dispense de lecture et dépôt du projet de règlement
- 15.2 Adoption du règlement numéro 12-5 RM399-4 (2020) relatif à la circulation modifiant et remplaçant les règlements antérieurs
- 15.3 Adoption du règlement d'emprunt numéro 29-194 (2020) décrétant une dépense de 6 575 899 \$ et un emprunt de 6 575 899 \$ pour la construction du développement domiciliaire des Érables
- 15.4 Adoption du règlement numéro 6-1-71 (2020) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'agrandir la zone numéro P-610 et d'y autoriser l'usage centre d'accueil »

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 15.5 Adoption du second projet de règlement numéro 6-1-72 (2020) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage concernant les usages résidentiels autorisés en bordure du chemin du Village (hameau de Barnston) »

**16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES**

**17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**18. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**20-11-35616 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION 20-11-35616**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**20-11-35617 2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2020 ET DES ASSEMBLÉES EXTRAORDINAIRES DU 19 OCTOBRE 2020 ET DU 2 NOVEMBRE 2020**

**RÉSOLUTION 20-11-35617**

CONSIDÉRANT que la greffière a remis aux membres du conseil une copie des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 13 octobre 2020 et des assemblées extraordinaires du 19 octobre 2020 et du 2 novembre 2020 le tout conformément aux délais prévus par la loi, et que par conséquent elle est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert  
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'approuver les procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 13 octobre 2020 et des assemblées extraordinaires du 19 octobre 2020 et 2 novembre 2020 tel que rédigés par la greffière, madame Geneviève Dupras, comme étant le juste reflet des délibérations du conseil.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3. DÉLÉGATION**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 20-11-35619**      6.5    PAIEMENT À LA COMPAGNIE T.G.C. INC. DU DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NUMÉRO 3 AU MONTANT DE 115 905,15 \$ TAXES INCLUSES, POUR LA DÉSINFECTION DE L'EAU POTABLE DU SECTEUR BARNSTON

**RÉSOLUTION 20-11-35619**

CONSIDÉRANT la demande de paiement du décompte progressif numéro 3 par la compagnie T.G.C. inc. pour la désinfection de l'eau potable du secteur Barnston exécutés jusqu'au 30 octobre 2020;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme mandatée pour la surveillance desdits travaux, soit la compagnie EXP., de procéder au paiement du décompte;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland  
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU de procéder au paiement du décompte progressif numéro 3 au montant de 115 905,15 \$ toutes taxes incluses, à la compagnie T.G.C. inc. pour la désinfection de l'eau potable du secteur Barnston et d'affecter la dépense à la TECQ 2019-2023, poste budgétaire numéro 02-920-04-725.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 20-11-35620**      6.6    RÉSOLUTION VISANT LA LIBÉRATION DU FONDS DE GARANTIE EN ASSURANCES BIENS DE GROUPEMENT ESTRIE POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2017 AU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2018

**RÉSOLUTION 20-11-35620**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur RSA sous le numéro COM048522037 et que celle-ci couvre la période du 1<sup>er</sup> décembre 2017 au 1<sup>er</sup> décembre 2018;

CONSIDÉRANT que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurances biens;

CONSIDÉRANT qu'un fonds de garantie d'une valeur de 124 998 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en assurances biens et que la Ville de Coaticook y a investi une quote-part de 15 396 \$ représentant 12,32 % de la valeur totale du fonds;

CONSIDÉRANT que la convention relative à la gestion des fonds de garanties prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds;

**5.    LIBÉRATION DES FONDS**

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises

## LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagnée de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

CONSIDÉRANT que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur touchant ladite police et ledit fonds de garantie en assurances biens ont été traitées et fermées par l'assureur;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur RSA pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2017 au 1<sup>er</sup> décembre 2018 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook demande que le reliquat de 88 911,29 \$ dudit fonds de garantie en assurances biens soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée;

CONSIDÉRANT qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en assurances biens;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2017 au 1<sup>er</sup> décembre 2018;

CONSIDÉRANT que l'assureur RSA pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en assurances biens pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2017 au 1<sup>er</sup> décembre 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert  
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'autoriser l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Estrie dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 20-11-35621**      6.7      AUTORISATION DES DÉPENSES D'UN MONTANT DE 130 000 \$ RELATIVES AUX TRAVAUX D'AMÉLIORATION RÉALISÉS ET FRAIS INHÉRENTS ADMISSIBLES MENTIONNÉS SUR LE FORMULAIRE V-0321 DANS LE CADRE DU PROJET PARTICULIER D'AMÉLIORATION (PPA) DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAV)

### **RÉSOLUTION 20-11-35621**

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a pris connaissance des modalités d'application du volet Projet particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

CONSIDÉRANT que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PVA;

CONSIDÉRANT que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland  
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'autoriser les dépenses d'un montant de 130 000 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 20-11-35622**      6.8      RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ADVANCED UTILITY SYSTEMS POUR L'ENTRETIEN ANNUEL DU LOGICIEL D'HYDRO-COATICOOK POUR UN MONTANT DE 28 979,90 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

**RÉSOLUTION 20-11-35622**

CONSIDÉRANT qu'afin d'entretenir le logiciel d'Hydro-Coaticook, un contrat d'entretien est requis;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre de services de Advanced Utility Systems pour un montant total de 28 979,90 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les cités et villes* prévoit que la Ville peut se soustraire au principe d'appel d'offres puisque l'objet de ladite offre de services découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du trésorier;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert  
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'accepter l'offre de services de Advanced Utility Systems pour l'entretien du logiciel d'Hydro-Coaticook pour l'année 2021 au montant de 28 979,90 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 04-190-04-000 / 2020 et reclasser en 2021 dans le 02-819-00-414.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 20-11-35623**      6.9      RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE PG SOLUTIONS POUR L'ENTRETIEN DE DIVERS LOGICIELS POUR L'ANNÉE 2021 POUR UN MONTANT DE 45 392 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

### **RÉSOLUTION 20-11-35623**

CONSIDÉRANT qu'afin d'entretenir les logiciels de la cour municipale, genero, oracle, urbanisme, approvisionnements, comptes fournisseurs, codes à barres, comptabilité par projet, grand livre, contrôle budgétaire, immobilisations, inventaire, mise à jour des certificats paies, préparation budgétaire, PTI, taxation, perception, transphere, mapaie.net, un contrat d'entretien est requis;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les cités et villes* prévoit que la Ville peut se soustraire au principe d'appel d'offres puisque l'objet de ladite offre de services découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre de services de PG Solutions pour un montant total de 45 392 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du trésorier;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville  
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'accepter l'offre de services de PG Solutions pour l'entretien des logiciels de la cour municipale, genero, oracle, urbanisme, approvisionnements, comptes fournisseurs, codes à barres, comptabilité par projet, grand livre, contrôle budgétaire, immobilisations, inventaire, mise à jour des certificats paies, préparation budgétaire, PTI, taxation, perception, transphere, mapaie.net pour l'année 2020 au montant de 45 392 \$ plus les taxes applicables et d'affecter les dépenses aux postes budgétaires suivants :

- Administration : 25 637 \$ plus taxes applicables :  
50% dans 02-190-00-414 et 50% dans 02-819-00-414;
- Cour municipale : 4 573 \$ plus taxes applicables : 02-120-00-414;
- Administration : 2 848 \$ plus taxes applicables : 02-190-00-414;
- Urbanisme : 12 334 \$ plus taxes applicables : 02-610-00-414.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

##### **7.1 DÉPÔT DU RAPPORT DES STATISTIQUES D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS D'OCTOBRE 2020**

Le conseiller, monsieur Guy Jubinville, fait état du rapport des statistiques d'émission des permis de construction du mois d'octobre 2020, tel qu'il a été préparé par le responsable du service de l'urbanisme, monsieur Jean Chartier.

**20-11-35624**

##### **7.2 AUTORISATION AU PROJET DE RÉNOVATION POUR LA RÉSIDENCE SITUÉE AU 203, RUE MARTIN**

### **RÉSOLUTION 20-11-35624**

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet de rénovation sur la résidence située au 203, rue Martin;

CONSIDÉRANT que la demande consiste au remplacement de trois portes.;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone du centre-ville patrimonial CV-203-2 (P);

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 26 octobre 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'autoriser le projet de rénovation pour la résidence située au 203, rue Martin, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 26 octobre 2020 à condition que la porte du locataire soit similaire à la porte près du garage qui comporte un caisson et une vitre de 22 pouces par 48 pouces.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**20-11-35625**      7.3    AUTORISATION AU PROJET DE RÉNOVATION POUR LA  
RÉSIDENCE SITUÉE AU 145, RUE MAIN OUEST

**RÉSOLUTION 20-11-35625**

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet de rénovation sur la résidence située au 145, rue Main Ouest;

CONSIDÉRANT que le projet consiste au remplacement de dix (10) fenêtres;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone commerciale du centre-ville patrimonial CV-210 (P);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 26 octobre 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'autoriser le projet de rénovation pour la résidence située au 145, rue Main Ouest, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 26 octobre 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**20-11-35626**      7.4    AUTORISATION AU PROJET DE RÉNOVATION POUR LA  
RÉSIDENCE SITUÉE AU 30, RUE CHARTIER

**RÉSOLUTION 20-11-35626**

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour le projet de rénovation pour la résidence située au 30, rue Chartier ;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à la rénovation de la galerie avant au niveau du rez-de-chaussée uniquement;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone du centre-ville patrimonial CV-203-1 (P);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 26 octobre 2020;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville  
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'autoriser le projet de rénovation pour la résidence située au 30, rue Chartier, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 26 octobre 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**20-11-35627**      7.5      **AUTORISATION AU PROJET DE RÉNOVATION D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL ET RÉSIDENTIEL SITUÉ AU 28, RUE MAIN OUEST**

**RÉSOLUTION 20-11-35627**

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet de rénovation d'un bâtiment commercial et résidentiel situé au 28, rue Main Ouest;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone du centre-ville patrimonial CV-211 (P);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 26 octobre 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville  
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'autoriser le projet de rénovation d'un bâtiment commercial et résidentiel situé au 28, rue Main Ouest, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 26 octobre 2020 conditionnellement à l'installation sur les autres façades d'un revêtement de brique ou de déclin de fibrociment.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8.      COMMUNICATIONS, CULTURE ET TOURISME**

**20-11-35628**      8.1      **MANDAT À BASTA COMMUNICATION POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN DE COMMUNICATION ET DE MARKETING AFIN DE CRÉER ET DE PROMOUVOIR UNE IMAGE POSITIVE ET ATTRACTIVE DE LA VILLE POUR UN MONTANT DE 11 500 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES**

**RÉSOLUTION 20-11-35628**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook aimerait procéder à l'élaboration d'un plan de communication et de marketing;

CONSIDÉRANT que le mandat vise à élaborer d'un plan de communication et de marketing afin de créer et de promouvoir une image positive et attractive de la Ville autant pour les futurs résidents, commerçants ou entrepreneurs;

CONSIDÉRANT la réception de plusieurs offres de divers fournisseurs pour ledit mandat;

CONSIDÉRANT que le comité de communication a procédé à l'analyse desdites offres et a retenu celle de Basta Communication;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland  
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU de mandater Basta Communication, pour un montant de 11 500 \$ plus les taxes applicables, pour l'élaboration d'un plan de communication et de marketing afin de créer et de promouvoir une image positive et attractive de la Ville, le tout tel qu'il est décrit dans leur offre de services d'octobre 2020 et d'affecter la dépense au poste budgétaire 02-690-00-401.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**20-11-35629**      8.2      OCTROI DE SOUTIEN FINANCIER À DIFFÉRENTS ORGANISMES CULTURELS IMPACTÉS PAR LA PANDÉMIE

**RÉSOLUTION 20-11-35629**

OCNSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une aide financière de 493 485 \$ du Gouvernement du Québec afin d'atténuer les impacts de la pandémie sur les finances de la Ville;

CONSIDÉRANT que plusieurs secteurs de développement ont été impactés par la pandémie;

CONSIDÉRANT que le milieu culturel a subi des pertes importantes et est toujours dans une situation économique précaire;

CONSIDÉRANT que trois organismes culturels nous ont présenté les pertes financières engendrées par la situation particulière qui est en cours au Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland  
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'octroyer un soutien financier de 4 000 \$ à la Bibliothèque Françoise-Maurice, 10 000 \$ au Musée Beaulne et 36 000 \$ au Pavillon des arts et de la culture pour leur permettre de boucler leur année financière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9.      LOISIRS**

**20-11-35630**      9.1      DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROJET CONCEPT D'AMÉNAGEMENT HIVERNAL DES CŒURS VILLAGEOIS DÉVELOPPÉ AFIN DE RÉALISER UN PLAN D'AMÉNAGEMENT POUR LE PARC CHARTIER

**RÉSOLUTION 20-11-35630**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook souhaite poursuivre les démarches de revitalisation du centre-ville, lequel fait partie du réseau des Cœurs villageois depuis 2016;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook veut améliorer l'attractivité, l'animation et le dynamisme afin de mettre en valeur le centre-ville pendant la saison hivernale;

CONSIDÉRANT que Tourisme Cantons-de-L'Est est porteur du projet Concept d'aménagement hivernal des Cœurs villageois développé en collaboration avec l'organisme Rues principales, et choisira trois cœurs

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

villageois qui bénéficieront de l'accompagnement de Rues principales dans ce projet;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook souhaite développer un plan d'aménagement au parc Chartier pour développer un concept hivernal;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland  
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU :

- De déposer une demande d'aide financière dans le cadre du projet Concept d'aménagement hivernal des Cœurs villageois développé en collaboration avec l'organisme Rues principales afin de réaliser un plan d'aménagement pour le parc Chartier afin de développer un concept hivernal; ET
- De confirmer que la Ville de Coaticook s'engage à déboursier le 50% manquant pour le financement du projet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**20-11-35631**

9.2 DÉLÉGATION DU CONSEILLER VINCENT BROCHU, À TITRE DE MEMBRE ACTIF POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU CA D'ACTI-SPORT DE LA MRC DE COATICOOK

**RÉSOLUTION 20-11-35631**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook appuie diverses sphères d'activités contribuant de près ou de loin au développement de son territoire;

CONSIDÉRANT qu'au cours de leur mandat, chacun des membres du conseil occupe un poste distinct propre à une sphère d'activité;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook souhaite déléguer le conseiller Vincent Brochu à titre de membre actif pour la Ville au CA de Acti-Sport de la MRC de Coaticook;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville  
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU de déléguer le conseiller, Vincent Brochu, à titre de membre actif pour l'assemblée générale annuelle du CA d'Acti-Sport de la MRC de Coaticook et de transmettre une copie certifiée conforme de la présente résolution à Acti-Sport de la MRC de Coaticook.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**11. SERVICES EXTÉRIEURS**

**20-11-35632**

11.1 ADOPTION DE LA PROGRAMMATION DE LA TECQ 2019-2023

**RÉSOLUTION 20-11-35632**

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

CONSIDÉRANT que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert  
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU:

- Que la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- Que la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;
- Que la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version numéro 1 ci jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;
- Que la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- Que la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution ;
- Que la Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version numéro 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**20-11-35633**

11.2 AUTORISATION AU DIRECTEUR DES SERVICES EXTÉRIEURS À DÉPOSER POUR ET AU NOM DE LA VILLE DE COATICOOK UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D'EAU POTABLE (PPASEP)

**RÉSOLUTION 20-11-35633**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour le volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU QUE :

- Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
- Le conseil de la Ville de Coaticook autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP; ET
- Autorise Monsieur Guy Coulombe, directeur des services extérieur, à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**20-11-35634**

11.3 DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN RÉGIONAL AUX ENJEUX DE L'EAU DU MELCC AFIN DE RÉALISER LE PROJET D'ÉTUDE VISANT LA RÉDUCTION DES RISQUES D'INONDATION PAR UNE GESTION INTÉGRÉE DU BASSIN VERSANT DE RUISSEAU THORNTON

**RÉSOLUTION 20-11-35634**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook souhaite procéder à une étude intitulée : Projet d'étude visant la réduction des risques d'inondation par une gestion intégrée du bassin versant de ruisseau Thornton dans le cadre du Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau du MELCC;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de confirmer la participation financière de la ville pour un montant de 3 663 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville autorise la greffière à signer la demande ainsi que la convention d'aide financière ;

CONSIDÉRANT que la Ville nomme Monsieur Vincent Barriault, chef de division voirie, à titre de répondant pour la Ville ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert  
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU :

- Que ce conseil autorise la greffière à signer la demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau du MELCC afin de réaliser le Projet d'étude visant la réduction des risques d'inondation par une gestion intégrée du bassin versant de ruisseau Thornton;

## LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- Que ce conseil nomme Monsieur Vincent Barriault, chef de division voirie, à titre d'interlocuteur supplémentaire pour la Ville dans le cadre de la réalisation du projet; ET
- Que ce conseil accepte d'accorder une contribution financière de 3 663 \$ prévu au montage financier du projet.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 20-11-35635** 11.4 RÉQUISITION NUMÉRO 2020-62 AU MONTANT DE 3 272,50 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT DE SABLE POUR LE JEU DE PÉTANQUE AU PARC ELVYN-BALDWIN

### RÉSOLUTION 20-11-35635

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire faire l'achat de sable pour le jeu de pétanque au parc Elvyn-Baldwin;

CONSIDÉRANT que le chef parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour lesdits achats;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Agrebec au montant de 3 272,50 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts, concernant l'offre de la compagnie Agrebec;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2020-62 pour l'achat de sable pour le jeu de pétanque au parc Elvyn-Baldwin, auprès de la compagnie Agrebec au montant de 3 272,50 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au surplus affecté - projets spéciaux, poste budgétaire numéro 02-920-07-721.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 20-11-35636** 11.5 RÉQUISITION NUMÉRO 2020-63 AU MONTANT DE 2 466,54 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER AU PARC ELVYN-BALDWIN

### RÉSOLUTION 20-11-35636

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire faire l'aménagement paysager au parc Elvyn-Baldwin;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Centre de jardin Dansereau au montant de 2 466,54 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts concernant l'offre de la compagnie Centre de jardin Dansereau;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2020-63 pour l'aménagement paysager au parc Elvyn-Baldwin, auprès de la compagnie Centre de jardin Dansereau au montant de 2 466,54 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au surplus affecté - projets spéciaux, poste budgétaire numéro 02-920-07-721.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**20-11-35637**      11.6 RÉQUISITION NUMÉRO 2020-64 AU MONTANT DE 10 285 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR UN BOUTEUR AFIN DE PRÉPARER LES TERRAINS DU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ERNEST-LAFAILLE

**RÉSOLUTION 20-11-35637**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook faire la préparation des terrains du développement industriel Ernest-Lafaille ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'utiliser un boueur pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que le directeur des services extérieurs a présenté une réquisition pour lesdits travaux ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Les Excavations Réal Barrette inc. au montant de 10 285 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur des services extérieurs concernant l'offre de la compagnie Les Excavations Réal Barrette inc. ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert  
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2020-64 pour un boueur afin de préparer les terrains du développement industriel Ernest-Lafaille, auprès de la compagnie Les Excavations Réal Barrette inc. au montant de 10 285 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au règlement d'emprunt numéro 29-159 (2011).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**20-11-35638**      11.7 RÉQUISITION NUMÉRO 2020-65 AU MONTANT DE 22 512,62 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT DE PONCEAUX ET DE MANCHONS

**RÉSOLUTION 20-11-35638**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit faire l'achat de ponceaux et de manchons;

CONSIDÉRANT que le chef de division voirie a présenté une réquisition pour lesdits achats;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu deux offres, mais a retenu la plus basse, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Terraquavie environnement & géosynthétiques au montant de 22 512,62 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division voirie concernant l'offre de la compagnie Terraquavie environnement & géosynthétiques;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2020-65 pour l'achat de ponceaux et de manchons, auprès de la compagnie Terraquavie environnement & géosynthétiques au montant de 22 512,62 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-03-721.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 20-11-35639**      11.8 RÉQUISITION NUMÉRO 2020-66 AU MONTANT DE 48 300 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR DES TRAVAUX DE RÉPARATIONS D'URGENCE À LA CENTRALE BELDING POUR LES PALIERS DE RÉGULE DE LA MACHINE 1

**RÉSOLUTION 20-11-35639**

CONSIDÉRANT que la Ville doit effectuer des travaux de réparations d'urgence à la centrale Belding pour les paliers de régule de la machine 1;

CONSIDÉRANT que le chef de division Hydro-Coaticook a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie RPR Hydro au montant de 48 300 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division Hydro-Coaticook concernant l'offre de la compagnie RPR Hydro;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville  
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2020-66 pour des travaux de réparations d'urgence à la centrale Belding pour les paliers de régule de la machine 1, auprès de la compagnie RPR Hydro au montant de 48 300 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au fonds de roulement sur une période de 10 ans, au poste budgétaire numéro 02-920-08-728.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 20-11-35640**      11.9 RÉQUISITION NUMÉRO 2020-69 AU MONTANT DE 30 728 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT DE COMPTEURS DOMESTIQUES ET COMMERCIAUX

**RÉSOLUTION 20-11-35640**

CONSIDÉRANT que la Ville doit faire l'achat de compteurs domestiques et commerciaux;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que le chef de Hydro-Coaticook a présenté une réquisition pour lesdits achats;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Les distributeurs GF Tec inc. au montant de 30 728 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division Hydro-Coaticook concernant l'offre de la compagnie Les distributeurs GF Tec inc. ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland  
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2020-69 pour l'achat de compteurs domestiques et commerciaux auprès de la compagnie Les distributeurs GF Tec inc. au montant de 30 728 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-08-728.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**20-11-35641**      11.10 RÉQUISITION NUMÉRO 2020-70 AU MONTANT DE 15 000 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ALIGNEMENT DE LA TURBINE NUMÉRO 1 À LA CENTRALE BELDING

**RÉSOLUTION 20-11-35641**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit procéder à l'alignement de la turbine numéro 1 à la centrale Belding;

CONSIDÉRANT que le chef de division Hydro-Coaticook a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Norcan hydraulic inc. au montant de 15 000 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division Hydro-Coaticook concernant l'offre de la compagnie Norcan hydraulic inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2020-70 pour l'alignement de la turbine numéro 1 à la centrale Belding, auprès de la compagnie Norcan hydraulic inc. au montant de 15 000 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au fonds de roulement sur une période de 10 ans, poste budgétaire numéro 02-920-08-728.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**20-11-35642**      11.11 RÉQUISITION NUMÉRO 2020-71 AU MONTANT DE 3 967 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LA SUPERVISION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU Puits DE BARNSTON

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

**RÉSOLUTION 20-11-35642**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit procéder à des travaux de réhabilitation du puits de Barnston et que par le fait même il doit y avoir supervision des travaux;

CONSIDÉRANT que le directeur des services extérieurs a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Perrier Experts-conseils inc. au montant de 3 967 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur des services extérieurs concernant l'offre de la compagnie Perrier Experts-conseils inc. ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2020-71 pour la supervision des travaux de réhabilitation du puits de Barnston, auprès de la compagnie Perrier Experts-conseils inc. au montant de 3 967 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense à la TECQ 2019-2023, poste budgétaire numéro 02-920-04-725.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**20-11-35643**      11.12 RÉQUISITION NUMÉRO 2020-72 AU MONTANT DE 13 138,98 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LA RÉPARATION DU PAVAGE DU STATIONNEMENT À GAUCHE DE L'ARÉNA

**RÉSOLUTION 20-11-35643**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit effectuer des réparations du pavage du stationnement à gauche de l'aréna;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Couillard Construction Itée au montant de 13 138,98 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts concernant l'offre de la compagnie Couillard Construction Itée ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2020-72 pour la réparation du pavage du stationnement à gauche de l'aréna, auprès de la compagnie Couillard Construction Itée au montant de 13 138,98 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au règlement d'emprunt 29-191-2 (2019), poste budgétaire numéro 22-901-91-725.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

**20-11-35644**      11.13 RÉQUISITION NUMÉRO 2020-73 AU MONTANT DE 10 047,15 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LA RÉPARATION DE PAVAGE SUR LES CHEMINS ALLARD, ADAM ET DES CHALETS À BALDWIN

**RÉSOLUTION 20-11-35644**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit effectuer la réparation de pavage sur les chemins Allard, Adam et des Chalets à Baldwin;

CONSIDÉRANT que le chef de division voirie a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Couillard Construction inc. au montant de 10 047,15 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division voirie concernant l'offre de la compagnie Couillard Construction Itée;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert  
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2020-73 pour la réparation de pavage sur les chemins Allard, Adam et des Chalets à Baldwin, auprès de la compagnie Couillard Construction Itée au montant de 10 047,15 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-325-00-625.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**20-11-35645**      11.14 RÉQUISITION NUMÉRO 2020-74 AU MONTANT DE 7 066,83 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR DIVERSES FACTURES POUR DES TRAVAUX AU PARC ELVYN-BALDWIN

**RÉSOLUTION 20-11-35645**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a effectué divers travaux au parc Elvyn-Baldwin ;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu plusieurs factures mentionnées à la liste jointe à la présente résolution au montant de 7 066,83 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2020-74 pour diverses factures pour des travaux au parc Elvyn-Baldwin, auprès des compagnies mentionnées à la liste jointe à la présente résolution au montant de 7 066,83 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au surplus affecté - projets spéciaux, poste budgétaire numéro 02-920-07-721.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**20-11-35646**      11.15 OCTROI DU POSTE DE SURVEILLANT DE L'ÉTAT DES ROUTES À ANTONI GRENIER

**RÉSOLUTION 20-11-35646**

CONSIDÉRANT que le poste de surveillant de l'état des routes est présentement vacant;

CONSIDÉRANT que conformément à la convention collective entre la Ville de Coaticook et la section locale 2811 du Syndicat canadien de la fonction publique, ledit poste a été ouvert à l'interne;

CONSIDÉRANT que suite à l'affichage interne de l'ouverture du poste de surveillant de l'état des routes, trois personnes ont appliqué, soit M. Jérôme Drouin, M. David Roy et M. Antoni Grenier;

CONSIDÉRANT que dû à l'ancienneté de M. Antoni Grenier, il y a lieu d'octroyer ledit poste à ce dernier;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur des services extérieurs pour l'octroi dudit poste à M. Antoni Grenier;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'octroyer le poste de surveillant de l'état des routes à M. Antoni Grenier, dès son entrée en fonction, le tout conformément à la convention collective en vigueur et suivant les dispositions prévues dans l'ouverture de poste à cet effet, documents faisant partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**12. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**20-11-35647**      12.1 RECONDUCTION DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC LA SÛRETÉ DU QUÉBEC, POSTE DE LA MRC DE COATICOOK POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE CADETS LORS DE LA PÉRIODE ESTIVALE 2021

**RÉSOLUTION 20-11-35647**

CONSIDÉRANT que la Sûreté agit à titre d'employeur des cadets et de responsable du Programme de cadets de la Sûreté;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook souhaite obtenir les services offerts dans le cadre du Programme de cadets de la Sûreté;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook convient d'assumer une responsabilité financière relativement à ce Programme;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que les employés embauchés dans le cadre du Programme de cadets de la Sûreté n'ont pas le statut de policier ni d'agent de la paix et n'en ont donc pas les pouvoirs ni les devoirs;

CONSIDÉRANT que les cadets de la Sûreté détiennent les mêmes pouvoirs et devoirs que tout citoyen et qu'à ce titre, il est nécessaire que les cadets fassent appel aux policiers de la Sûreté dès qu'une intervention s'avère de juridiction policière;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville  
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU :

- De reconduire l'entente de partenariat avec la Sûreté du Québec, poste de la MRC de Coaticook pour la fourniture de services de cadets lors de la période estivale 2021;
- D'autoriser le paiement total de 10 000 \$ pour lesdits services sur réception de la facture ;
- D'autoriser la greffière à signer tous les documents nécessaires à ces fins ; ET
- D'affecter la dépense au poste budgétaire 02-210 00-401.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**13. COMMUNAUTAIRE**

**20-11-35648**      13.1    OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 1 000 \$ À LA CAMPAGNE DES PANIERS DE NOËL

**RÉSOLUTION 20-11-35648**

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2020 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif;

CONSIDÉRANT que le Centre d'Action bénévole a fait une demande pour soutenir la campagne des paniers de Noël 2020;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook tient à venir en aide aux familles qui éprouvent des difficultés financières en cette période des Fêtes;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 1 000 \$ au Centre d'Action bénévole pour la campagne des paniers de Noël.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**20-11-35649**      13.1    OCTROI D'UNE COMMANDITE DE 1 000 \$ AU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE LA MRC DE COATICOOK POUR L'ÉVÉNEMENT « UN MOMENT ENCHANTÉ »

**RÉSOLUTION 20-11-35649**

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que cet événement a pour but d'offrir un moment de bonheur à la population en cette année difficile ;

CONSIDÉRANT que le Centre d'action bénévole de la MRC de Coaticook offrira un parcours décoré, illuminé et animé ainsi qu'une collation et un breuvage chaud;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland  
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'octroyer une commandite de 1 000 \$ au Centre d'action bénévole de la MRC de Coaticook pour l'événement « Un moment enchanté ».

**14. ADMINISTRATION ET CONSEIL**

**20-11-35650**

**14.1 NOMINATION MAIRE SUPPLÉANT (DOUBLE MANDAT)**

**RÉSOLUTION 20-11-35650**

CONSIDÉRANT que le conseil doit désigner, un conseiller qui agira à titre de maire suppléant;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU :

- De désigner le conseiller, monsieur Denis Hébert maire suppléant pour les quatre prochains mois à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020;
- De désigner le maire suppléant à titre de substitut pour siéger à la MRC de Coaticook en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacances de son poste;
- De transmettre une copie de la présente résolution à la MRC pour l'en informer.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**20-11-35651**

**14.2 BAIL ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET FERME BERGEYM POUR LA LOCATION DE QUATRE (4) ÂCRES DE TERRAIN SITUÉ AU 620, CHEMIN GIROUX ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

**RÉSOLUTION 20-11-35651**

CONSIDÉRANT que Ferme Bergeym inc. et la Ville de Coaticook ont un bail pour la location de quatre (4) acres de terrain situé au 620, chemin Giroux à Coaticook dont la Ville de Coaticook est propriétaire;

CONSIDÉRANT que ce bail sera bientôt échu et qu'il y a lieu de le renouveler;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu  
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU de louer à Ferme Bergeym inc. quatre (4) acres de terrain situé au 620, chemin Giroux à Coaticook dont la Ville de Coaticook est propriétaire conformément au contrat de location à intervenir entre les parties, lequel est joint aux présentes pour en faire partie intégrante.

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

ET d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**20-11-35652**

14.3 BAIL ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET FERME PFEUTI & FILS POUR LA LOCATION DE 66 ÂCRES DE TERRAIN ET AUTORISATION DE SIGNATURE

**RÉSOLUTION 20-11-35652**

CONSIDÉRANT que la Ferme Pfeuti et Fils et la Ville de Coaticook ont un bail pour la location de 66 âcres de terrain dont la Ville de Coaticook est propriétaire;

CONSIDÉRANT que ce bail sera bientôt échu et qu'il y a lieu de le renouveler;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin  
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU de louer 66 âcres de terrain dont la Ville de Coaticook est propriétaire conformément au contrat de location à intervenir entre les parties, lequel est joint aux présentes pour en faire partie intégrante.

ET d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**15. RÈGLEMENTS**

15.1 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 12-5 RM460-1 (2020) INTITULÉ RÈGLEMENT CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS ABROGEANT LES RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS, DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 12-5 RM460-1 (2020)

Avis de motion est donné par la conseillère Sylviane Ferland, qu'elle présentera pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 12-5 RM460-1 (2020)

Celui-ci a pour objet d'adapter la réglementation municipale aux nouvelles restrictions en matière de possession du cannabis relativement à la *Loi resserrant l'encadrement du cannabis* (L.Q. 2019, c. C-21) sanctionnée le 1<sup>er</sup> novembre 2019.

DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Dépôt et présentation du règlement est fait par la conseillère Sylviane Ferland

Des copies du projet de règlement sont accessibles pour consultation.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 12-5 RM460-1 (2020) une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents.

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

**20-11-35653**      15.2    ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 12-5 RM399-4 (2020)  
RELATIF À LA CIRCULATION MODIFIANT ET REMPLAÇANT LES  
RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS

**RÉSOLUTION 20-11-35653**

CONSIDÉRANT que l'article 415 de la *Loi sur les cités et villes* accorde aux municipalités locales le pouvoir d'adopter des règlements relatifs à la circulation ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a reçu de nombreuses plaintes concernant plusieurs excès de vitesse;

CONSIDÉRANT que le conseil est d'avis que la limite de vitesse doit être revue;

CONSIDÉRANT qu'une demande de dispense de lecture du règlement 12-5 RM399-4 fut faite lorsque l'avis de motion fut donné et qu'une copie du présent règlement fut remise aux membres du conseil de la Ville de Coaticook qui étaient présents lors de l'assemblée ordinaire du 13 octobre;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière mentionne l'objet du règlement et sa portée;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu  
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 12-5 RM399-4 (2020) relatif à la circulation modifiant et remplaçant les règlements antérieurs et de publier l'avis en vigueur du règlement sur le site Internet de la ville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**20-11-35654**      15.3    ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 29-194 (2020)  
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 6 575 899 \$ ET UN EMPRUNT DE  
6 575 899 \$ POUR LA CONSTRUCTION DU DÉVELOPPEMENT  
DOMICILIAIRE DES ÉRABLES

**RÉSOLUTION 20-11-35654**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook entend procéder à la construction du développement domiciliaire des Érables;

CONSIDÉRANT que le coût total de ces travaux de construction est estimé à 6 575 899 \$;

CONSIDÉRANT que ce montant inclut les frais divers et imprévus de même que les frais de financement et les taxes;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook n'a pas les fonds requis pour les fins ci-haut mentionnées;

CONSIDÉRANT qu'une demande de dispense de lecture du règlement numéro 29-194 (2020) fut faite lorsque l'avis de motion fut donné et qu'une copie du présent règlement fut remise aux membres du conseil de la Ville de

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Coaticook qui étaient présents lors de l'assemblée ordinaire du 13 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière mentionne l'objet du règlement et sa portée, ainsi que les coûts et le mode de financement;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle  
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'adopter le règlement d'emprunt numéro 29-194 (2020) décrétant une dépense de 6 575 899 \$ et un emprunt de 6 575 899 \$ pour la construction du développement domiciliaire des Érables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**20-11-35655**

15.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-71 (2020) INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AGRANDIR LA ZONE NUMÉRO P-610 ET D'Y AUTORISER L'USAGE CENTRE D'ACCUEIL »

**RÉSOLUTION 20-11-35655**

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire municipal;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT qu'une demande de modification au règlement de zonage a été présentée par la Société québécoise des infrastructures en vue de construire une Maison des Aînés sur des terrains situés en bordure de la rue Jeanne-Mance, à proximité de l'hôpital;

CONSIDÉRANT que la réalisation du projet requiert, au préalable, des modifications au règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT que selon le conseil municipal le site concerné se prête à ce type d'usage;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 14 septembre 2020, conformément à la loi;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a tenu, le 13 octobre 2020, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer le contenu des modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a reçu aucune demande de participation à un référendum, suite à la publication d'un avis à cet effet, conformément à la loi;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu  
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 6-1-71 (2020) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'agrandir la zone numéro P-610 et d'y autoriser l'usage centre d'accueil ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 20-11-35656**      15.5    ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-72 (2020) INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT LES USAGES RÉSIDENTIELS AUTORISÉS EN BORDURE DU CHEMIN DU VILLAGE (HAMEAU DE BARNSTON) »

**RÉSOLUTION 20-11-35656**

CONSIDÉRANT que la ville de Coaticook a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire municipal;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT qu'en raison du diamètre limité des entrées de service du réseau d'aqueduc, en bordure du chemin du Village, il y a lieu d'y restreindre les usages résidentiels aux habitations unifamiliales seulement;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a tenu, le 9 novembre 2020, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer le contenu des modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland  
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'adopter le second projet de règlement numéro 6-1-72 (2020) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage concernant les usages résidentiels autorisés en bordure du chemin du Village (hameau de Barnston) », ET

Que ce second projet de règlement soit soumis à la procédure de demande de participation à un référendum, conformément à la loi, puisque celui-ci contient certaines dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**16.    AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES**

**17.    PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

- 20-11-35657**      **18.    CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**RÉSOLUTION 20-11-35657**

L'ordre du jour étant épuisé;

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland  
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU que la séance soit close à 20 h 33.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Simon Madore, maire**

---

**Geneviève Dupras, greffière**